

L'EXPERTISE, COMME STANDARDISATION DES PRATIQUES SOCIALES ?

Avant-propos

L'évolution de nos sociétés est marquée par la production et l'exploitation de masse, qui repose sur la technicité. Celle-ci a pris un essor particulier par le développement de moyens élaborés, avec pour aboutissement le technocratie actuel.

Dans cette conception de l'organisation sociale, une méthode est devenue incontournable : l'expertise, et une figure technicienne s'est imposée : l'expert. Réel diktat d'une vision rationalo-centriste, portée par un discours univoque.

L'expert s'est installé au chevet de sociétés malades d'elles-mêmes, légitimé par la fréquentation du pouvoir. Toutefois, la « parole d'expert » est aussi confrontée à la « querelle d'expert ». Dans la comédie des mœurs de notre temps, qu'est-ce qui a changé depuis les *médecins* de Molière ? Mieux : l'hypermédiatisation de l'existence participe de sa construction sociale, avec les multiples figures de son apparence.

Confronté à la complexité des sociétés, à l'incertitude, et fonction de ce que l'autorité attend de lui, le discours de l'expert reste limité à son cadre de référence, modèle puissant au sein des technostructures qui lui octroient une existence. Son exercice repose sur la mise en action d'un ensemble de moyens spécifiques : outils, instruments, procédés, méthodes, procédures, manières de faire. L'ensemble mobilisé d'après des valeurs idéologiques : celles de la science et de la technique.

Sur fond de crises permanentes : économique, financière, culturelle, de valeurs, se pose la construction de l'imaginaire dans un tel contexte : limité, fermé, participant du formatage des esprits[1]. Quelle place donner à l'imaginaire dans la praxis sociale ?

1 - La construction d'une figure et d'une pratique

La réflexion proposée ne focalise ni sur l'expert ni sur l'expertise mais sur le discours social qui, de manière idéologique, tend à rendre la pratique (avec l'ensemble de son appareillage) et la figure actuelle (omniprésente) incontournables, imposées par la société technicienne, où règnent l'hyper-rationalisme, la quantification, la scientificité, le réel.

- Deux hypothèses pour aborder le sujet :
 - l'expert et l'expertise participent d'une uniformisation de la pensée, et du conformisme ambiant ;
 - quelle que soit la position occupée (autorisée/non autorisée par l'institution légitime), l'expert est un agent de propagande de l'idéologie dominante. Autrement dit, il participe d'une propagande et du totalitarisme social ;
- notamment par le fait technique (aspects techniques qui servent la propagande) :
 - par la mobilisation de son appareillage, qui s'inscrit dans les systèmes de valeurs du contexte social ;
 - par les procédés médiatiques, qui mobilisent un ensemble de moyens s'adressant autant à l'individu qu'au collectif (la masse), dans une logique d'endoctrinement et de persuasion[2] ;
 - et par les aspects psychosociologiques, comme autant de connaissances de la nature humaine, qui permettent d'agir sur les individus par les moyens appropriés.

Personnage des temps modernes, l'expert est convoité, sollicité, choyé, et son discours est très attendu. L'un et l'autre envahissent le social ; leur influence est puissante. Face à la complexité du monde, qui n'est désormais plus lisible de manière linéaire, séquentielle, c'est un discours et une figure uniques qui s'imposent, participant de la standardisation des pratiques. Nous assistons à l'omniprésence, l'omnipotence et l'omniscience de l'expert.

Inscrits dans la dynamique d'un système complexe de valeurs doctrinales relatives à une société, à un contexte et à un moment historique, la figure et la pratique sont révélatrices (et vectrices) de conceptions, émergeant sur un fond social qui sature de symbolisme, d'imaginaire et de culturel. Soit

un ensemble de valeurs qui sous-tendent les discours qui les organisent que sont les représentations, les croyances, les idéologies dominantes ; les lois, les règles, les normes et les usages ; les langages ; le choix des objets, des techniques et de leur utilisation ; les relations humaines hiérarchisées ; les manières de faire et de penser les choses[3].

L'expertise est associée à tous les champs : la justice, l'économie, le marché, le militaire, l'éducation, la formation, la politique (les politiques publiques), la santé, la société (la morale), etc. Elle représente de véritables enjeux. Concernant la psychiatrie par exemple, « la demande est telle que quasiment tout psychiatre qui le souhaite peut-être amené à réaliser des expertises. De ce fait, les différents experts sont susceptibles d'être influencés par leur pratique, en particulier pour les psychiatres de ville qui ont une clientèle spécifique. »[4]

S'impose une vision, comme modèle, jusque dans des séries télévisées qui affichent l'expert. Nous avons affaire à une véritable razzia sémantique, organisée par la « bande des experts », toutes disciplines confondues. Une organisation en véritable club et cabinets ; le monde très fermé des « think -thanks » (les meilleurs cerveaux, aux certitudes avérées) se situent dans une hiérarchie des valeurs très marquée, où l'esprit de corps est prégnante.

2 - L'avènement de l'expert et de l'expertise : discours sur une conception

En tant que celui qui est sollicité du fait de la maîtrise d'une compétence : sociale, technique, militaire, politique, faisant preuve d'ingéniosité, de bravoure, de prudence, l'« expert » n'est pas nouveau. La Pythie n'est-elle pas consultée en tant que telle[5] ? Pour autant, peut-on considérer l'observateur avisé en son temps comme un « expert » ? Ces « chroniqueurs » avertis de l'âme et de la condition humaine ; ces spécialistes de la morale, de la connaissance de la nature humaine : Ésope, Aristophane, Plaute, Epicure, Confucius, Platon, Aristote, Ibn Sīna (Avicenne), La Bruyère, La Fontaine, Boileau, Montesquieu et tant d'autres.

L'Inquisition (qu'elle soit de l'époque médiévale, Romaine ou espagnole) n'est-elle pas cette organisation qui, au nom d'un dogme, met en scène un ensemble de caractéristiques particulières et de moyens spécifiques, en faisant appel aux offices d'experts ?[6]. Et qui se permettait de contester le pouvoir de l'Inquisiteur ou du tribunal séculier s'opposait par là même à l'institution légitime qui le nommait.

Nous trouvons *espert* dans la langue française dès le XIII^e siècle (1252-1262)[7], et des exemples d'expertises en 1771[8].

L'expert est celui qui a acquis et à qui il est reconnu, au travers de son expérience, de l'habileté, de la précision, de la technicité ; par ses connaissances, tant techniques que pratiques, en termes de savoir-faire : d'adresse, d'expérience (expérimenté), le fait qu'il soit avisé, dépassonné (?), capable, compétent, éprouvé, averti, savant, connaisseur de la chose dont il parle. Le Petit Robert précise qu'il est la personne « choisie pour ses connaissances techniques et chargée de faire des examens, des constatations, des évaluations à propos d'un fait, d'un sujet précis. Technicien qualifié commis par une autorité, une institution, une juridiction, en vue d'être éclairée sur des questions qui lui sont soumises. Spécialiste chargé de résoudre un problème technique auquel est confronté son client. Conseil. » Plusieurs aspects retiennent l'attention quant aux usages multiples de l'expertise et de l'expert :

Les éléments latins nous rappellent que *l'experientia*, l'expérience (*experimentum*) relève de l'essai, d'un ensemble de tentatives. Une expérience qui se joue par la mise à l'épreuve, tenter de résoudre quelque chose, de dépasser une difficulté, se mesurer à..., s'efforcer de (résoudre). Une science acquise par l'usage, la pratique, pour des résultats. Celui qui est « éprouvé, qui a fait ses preuves » (*l'expertis*), qui a essayé ; qui a l'expérience de, qui est habile à affronter certains dangers (*experiti*), a donné des preuves de (*Experimenta edere...*) capacité (d'adresse) à dépasser les idéologies et les passions.

Notons des collusions de vocabulaire et de représentations :

- entre spécialiste, technicien et expert, la frontière est ténue : comment distinguer les degrés de connaissances spécifiques, limitées, scientifiques et techniques ? ;

- entre des figures multiples : consultant, conseiller, auditeur, évaluateur et autres spécialistes, y-a-t-il une forme propre à l'expert ? ;
- entre les missions et les pouvoirs, quelle action réelle ? ;
- entre l'autorité qui nomme l'expert et la légitimité de celui-ci, n'y-a-t-il pas ambiguïtés de sens ?

L'appellation d'expert serait-elle uniquement possible par le critère de l'expérience ? Dans ce cas, s'il pouvait être expert de la chose nucléaire, par absence d'expérience en la matière à l'époque de l'évènement, il ne pouvait l'être de l'explosion de Tchernobyl !

L'expert est en premier lieu un professionnel, spécialiste situé comme tel. Il a ainsi d'emblée un rapprochement entre l'exercice des deux. Mais, si l'on peut parler d'une certaine permanence professionnelle, l'expert prend une position circonstancielle, provisoire même, relative à l'objet « éphémère » de sa raison d'existence, s'appuyant alors sur sa compétence et sa capacité professionnelles acquises, extériorisée au cadre institutionnel et au groupe professionnel considéré ainsi, de manière individuelle ou liée à d'autres experts – étant entendu que dans ce cas, les experts sont dans cette même situation individualisée par rapport au champ professionnel. La compétence de l'expert se nourrit de la compétence du professionnel (professionnel devenu compétent), dont il tire bénéfique et différents aspects spécifiques sans y être pour autant réduit.

Ce qui fait que l'expert apparaît avant tout d'après la discipline qu'il « représente » et à laquelle il est apparenté : sociologue, ethnologue, juriste, économiste, psychiatre, physicien, etc. Il se révèle à travers sa discipline, sa méthode et son outillage, son discours et son appartenance. Sans pour autant que l'expertise soit le monopole d'une discipline en particulier, une certaine caution est apportée par le cadre disciplinaire. Mais la place et la crédibilité du spécialiste qu'est le professionnel, dont le souci est son maintien, est au risque de la position (compétence) de l'expert ; le professionnel a donc pour souci de savoir réaliser la transition de ce changement de position, tandis que l'expert est préoccupé par les caractéristiques disciplinaires qu'il utilise – titres, statuts et appartenances étant d'un autre niveau, même si ils sont entrés en jeu pour la « désignation » de l'expert. Nous pouvons ainsi considérer que l'expert s'appuie, utilise les caractéristiques du domaine professionnel : le discours théorique (savant), les connaissances rationnelles, la rationalisation de la pratique, la praxis professionnelle.

Considérons donc que l'expertise se justifie par le fait que le seul professionnel spécialiste n'est pas suffisant à résoudre la situation problématique. L'expert serait alors un méta-spécialiste[9], un sur-spécialiste qui émettra un avis d'expert, au travers la mise en forme du rapport « d'expertise » (objet tant convoité) ; ce rapport permettant au « mandant » de prendre des décisions. L'expert produit ainsi un élément « magique » rationnel !

La sémantique de l'expert et du professionnel sont intrinsèquement liées ; mais l'expert n'est pas « couvert » par l'appartenance de laquelle peut se revendiquer le professionnel. L'expert « sort » ainsi du champ professionnel habituel, s'exposant comme praticien individuel, dont le discours (sa rhétorique) et le jugement n'engagent que lui-même (sa crédibilité).

L'auteur déjà cité de préciser qu'« aujourd'hui la figure de l'expert tient plus du savant que de l'intellectuel, si l'intellectuel est celui qui apporte des questions et des réponses sur la société dans son ensemble. Quant aux attributions générales de l'expert (diagnostic, intervention, évaluation), c'est sur ce dernier point que le sociologue est le meilleur. Le sociologue, conclut A. Bourdin, doit conquérir la figure de l'expert, car la sociologie est absente de deux grands défis : celui de la conjoncture et celui de la prospective. »[10] Dominique Wolton considérant, quant à lui, que l'expert, dont la mission « est de comprendre le monde pour le changer et la finalité de son travail est cette transformation », est l'intermédiaire entre deux positions radicalement opposées : l'intellectuel, légitime par ses connaissances d'une part, et le politique, légitime dans l'exercice du pouvoir d'autre part[11]. L'intellectuel faisant régulièrement figure d'expert s'exprimant contre des experts[12].

3 – Technicisation et scientificité du social

C'est avec l'avènement de la technique (et du procédural) que l'expertise prend son essor. Michel Foucault a exposé ses thèses que la structure de (« le développement de ») l'État moderne contient

la systématisation prégnante de l'expertise par la rationalisation des activités humaines et des savoirs et le processus de normalisation des individus, par la technicisation (la technicité) et la scientification du social. Logique par laquelle s'impose la mesure et les procédés appropriés que sont les instruments de mesure, notamment l'outil statistique[13]. Au XIXe siècle, se développe surtout l'expertise juridique, qui n'est pas exempte de statistique. Pour autant, cela n'empêche pas les sciences sociales de naître aussi de l'expertise.

La genèse de l'expertise technique s'établit au XVIIIe siècle, celui des Lumières, par la volonté d'administrer la France, tenant compte de l'économie, des mathématiques, et autres sciences ; avec l'Académie des Sciences, Polytechnique, l'apparition des ingénieurs, les grands travaux qui allaient dans le sens de la munificence, de la magnificence du pouvoir en place (hydraulique, hydrodynamique, la technique, et les considérations économiques). La révolution française a poussé à l'unification métrologique[14], qui a consisté à « normaliser » les différences métriques, économiques sur un même territoire. Utiliser des références identiques, avec la construction d'étalons de mesures - homologués dans un bureau des poids et mesure !

Nos actions (modes d'agir) s'organisent selon un processus de rationalisation des relations et des modes de communication, régies par des normes et des procédures (impersonnelles). Dans cette logique rationnelle-efficace, l'évolution technocratique de la société va de pair avec la bureaucratisation et la professionnalisation des organisations, d'où la spécialisation des pratiques dans l'ensemble du champ social. Ainsi, la pensée qui se veut unique (cette logique d'uniformisation/conformisation évacuant toute différence, rugosité, imperfection du social) s'appuie sur la technicisation et la scientification du social. La novlangue y devient un outil redoutablement efficace de conditionnement mental.

L'ordre mondial repose sur les valeurs prégnantes de la science et de la technique. L'espace social est soumis à un appareillage technique, avec un arsenal de moyens toujours plus sophistiqués, crédité par le discours scientifique. Une technique qui, « comme toute chose n'est pas neutre ; si elle n'est pas plus au service de telle idée que de telle autre, elle est absolument au service du nihilisme qui se laisse guider par la loi du résultat. »[15] Une science qui ne retient que les faits, objectivant le réel pour le rendre abstrait et qui, à vouloir prouver en faisant aussi appel à des connaissances fausses, n'est pas à l'abri de délires et de supercheries intellectuelles. Le règne de l'expert repose sur une science devenue une « autorité sociale », à laquelle Ellul ajoute la force de la technique : celle-ci fait apparaître la classe dominante toute nouvelle des experts, qu'il considère comme une aristocratie au motif que celui qui est détenteur d'un savoir pratique, en tant que technocrate[16].

3-1 Aspects technique et imaginaire du cadre d'exercice.

C'est en effet en tant que spécialiste de l'usage social maîtrisé de la méthode, définie selon un *organon* de règles, que l'expert se présente. Il a pris cette figure, légitimée, autorisée, de nouveau détenteur d'un pouvoir absolu. L'idée du contrôle d'un tel monde par une méthode d'organisation aussi rationnelle soit-elle, appuyée par des connaissances « vraies », reste un fantasme. Cette universalisation d'une conception, d'un mode d'action, relève d'une position ethnocentriste de laquelle le technocratisme évacue en permanence la substance culturelle, imaginaire et symbolique, considérant ces aspects sans grand intérêt. Ce qui rend le monde toujours plus technicien : hyper-technicisé, saturé d'objets, gadgétisé. Le fait du technocratisme, avec le procédural, et sous couvert de sécuritaire, nécessite une (haute) spécialisation qui ne peut qu'être la place du technicien-spécialiste-expert.

La technicité (et la scientificité) sur laquelle repose l'intervention de l'expert, qui sollicite celle de spécialistes et autres techniciens, fait appel à des procédés sophistiqués au rang desquels la simulation. Ainsi, ce n'est pas tant l'expérience d'un phénomène réel mais, à partir de logiciels (et d'algorithmes), de probabilités, de statistiques, de modélisations, que s'opère une anticipation de probables ! La simulation n'est pas ici une expérience, qu'elle évacue plutôt, remplaçant la réalité, qui est tenue à distance. Il s'agit d'un imaginaire technique, limité à l'appareillage qui le construit. De ce fait, peut-on considérer l'entraînement militaire américain, qui passe par des fictions hollywoodiennes, comme relevant d'une expertise pour saisir la situation en Irak ?

Des critères qui définissent l'expert et l'expertise, qui sont autant de registres objectivement construits et hiérarchisés tels que : les connaissances ; les compétences ; la technicité ; la scientificité ; l'objectivité ; la relativité, l'inaffabilité, prenons en particulier les quatre suivants :

- **La légitimité** : l'expert est un praticien qualifié pour les actes qu'il fait autant que pour le discours qu'il émet. Au sein de la « corporation », la hiérarchie est établie : il y a les plus qualifiés en leur domaine. Il est légitimé par l'institution et l'autorité (le pouvoir) qui le nomme et qu'il sert. Il y aurait de ce fait l'expert expert, et l'expert moins expert, parce que n'étant pas sollicité par l'institution ou le pouvoir. Encore que les médias règlent l'éventuelle question par l'adoubement apporté à l'invité pour le débat ;
- **La crédibilité** : l'expert joue sa personne autant que son statut ; il met en jeu sa crédibilité dans chaque expertise. Ce qui crée un regard particulier sur les actes et les pratiques. L'expertise appose son sceau, comme un label qui donne du prestige à l'acte ;
- **L'attachement (rattachement) institutionnel** : à la fois le lieu institutionnel d'où il obtient son statut de spécialiste et lieu d'exercice de sa discipline : à partir d'où et sur quoi s'exprime-t-il ?
- **L'autorité** : l'expert est une autorité mandatée, légitime, investie juridiquement, un intervenant agréé. Le label est nécessaire aux experts pour que les entreprises et organisations puissent croire en leur capacités, leur pouvoir, leur compétences : un intervenant reconnu, réputé, crédible. L'autorité est aussi ce lien avec le politique : figure d'autorité généralement « accompagnée » par celle de l'expert. Mais comment se démarquer de la figure de « conseiller du prince » ? L'expert servirait-il de caution aux décideurs ? aux commanditaires ? à la société ?

Un point crucial se présente concernant la question de la nomination de l'expert : l'autorité qui nomme l'expert met en tension sa légitimité d'une part et sa crédibilité d'autre part. Une mise en tension provoquée par l'existence de deux circuits « parallèles », et en contradiction :

- 1- **Le champ légitime (juridique, administratif, social, etc.)** : l'autorité du « circuit » officiel, comme institution reconnue : celle qui mandate, agréé, investit juridiquement ;
- 2- **Le champ médiatique** : l'autorité d'un pouvoir qui adoube, intronise, impose au gré des événements et des circonstances (toujours prête par ailleurs à jeter). Champ médiatique qui, lors de débats par exemple, présente des experts : le sont-ils de manière permanente ? Nommés et considérés ainsi le temps du débat ?

Cette mise en tension et en contradiction prend racine dans le contexte social, par la conception managériale de la société et la médiatisation de l'existence et la virtualisation du réel.

3-2 Une conception managériale de la société.

Conception particulièrement significative du fonctionnement des sociétés techniciennes et capitalistes, le management, totalement ancré dans la logique de la mondialisation et du libéralisme, s'est imposé comme modèle dominant d'organisation rationaliste. L'espace social, y compris au niveau des pays dits en « voie de développement », y compris pour ce qui concerne la manière de « traiter » la précarité dans nos sociétés, est soumis à ses critères. Même la politique adhère à l'idée managériale : la cité est envisagée sous l'angle de la gestion[17] des affaires.

Dans la logique sécuritaire actuelle (et au nom du bien être), l'individu devient une matière considérée sous l'angle financier, jusqu'à être cotée en bourse. Il est cependant à noter que, malgré l'armada d'experts en la matière, et en dépit du discours permanent, les risques pris par les investisseurs financiers ont conduit à la faillite que nous connaissons -résultat de placements suspects. Ces crises ont mis en exergue un fonctionnement, comme système de contrôle expert, qui est très loin d'être transparent. Y aurait-il conflit d'intérêts en la matière ?

Vénération inconsidérée et irrationnelle des chiffres, nous sommes devenus totalement obnubilés par le chiffre zéro : zéro risque, aucun défaut (bien qu'aucun système d'assurance ne rende infaillible l'existence humaine).

Cette vision gestionnaire comptable porte à son paroxysme le culte obsédant de la performance, soit de la concurrence et de la compétition, favorisant le diktat de la mesure, du contrôle, de la quantification. Dans le but de justifier les pratiques par la rentabilité (« travailler plus » ?), selon l'idée d'un profit effréné, réduisant la société à un marché, instrumentalisé, le technocratisme participe d'un totalitarisme social prononcé, et ce, dans un semblant de transparence –pour le moins inefficace. Dans une société des records, l'illusion est totale.

3-3 La médiatisation de l'existence et la virtualisation du réel.

Les médias, accessibles quotidiennement (presse, télévision, web, sous quelle que forme que ce soit) ont une réelle influence sur notre perception des faits et de la réalité, qui plus est par l'image, qu'ils alimentent constamment par les discours exprimés dans le champ. D'autant que le temps d'exposition dans la fenêtre médiatique est très réducteur, favorable plutôt aux préjugés.

Nombreuses sont les revues, y compris de vulgarisation, mettant en exergue des avis de spécialistes sur divers sujets, des *avis-conseils* d'experts : sur la crise financière, sur les placements, à propos de la grippe A (H1 N1), sur le Darfour, sur le conflit israélo-palestinien, etc. Quelques d'exemples :

- « *Donnez du sens à votre vie professionnelle : des solutions pour vous épanouir au travail ; un TEST EXPERT pour connaître vos vraies motivations* »[18] ;
- « *Les conseils des experts* » : *les erreurs à ne pas commettre ; Où investir en sécurité ?* »[19] en page de couverture ;
- « *Ce qui va flamber en 2010 ; les experts promettent une inflation quasi nulle. Le pouvoir d'achat, lui, n'augmentera pas pour autant, rogné par la hausse des impôts et la stagnation des salaires. Attention, danger !* »[20] ;
- « *Avions, Xynthia, grippe A, climat... La dictature des experts* »[21].

Une sémantique que l'on trouve également dans le champ publicitaire : « *Jean, expert Sensodine* »[22] - expert d'un laboratoire, à n'en pas douter ! Une lecture attentive de la mise en page/lecture/image autant que de la rhétorique permet de saisir que les écrits (et la présentation) sont de l'ordre de l'expertise et les auteurs, des spécialistes assurés de leurs propos catégoriques : car ils sont les dépositaires de la connaissance et de la vérité. Même si, comme l'écrivent Laurence J. Peter et Raymond Hull :

Dans toute crise économique ou politique, un fait s'impose d'emblée : d'innombrables experts proposeront d'innombrables remèdes.

Le budget est en déficit : A préconisera d'augmenter les impôts, B de les réduire.

Le pays ne reçoit plus de capitaux étrangers, on n'a plus confiance en sa monnaie : C conseille l'austérité, D l'inflation.

Il y a des émeutes dans les rues : E proposera de subventionner les pauvres, F d'aider les riches.

Une puissance étrangère se montre menaçante : G affirmera qu'il faut répondre à la menace, H penchera pour l'apaisement. Pourquoi cette confusion ?

Parce que de nombreux experts ont atteint leur niveau d'incompétence : leurs conseils sont ridicules.

Parce que certains avancent de bonnes théories, mais sont incapables de les mettre en pratique.

Parce qu'enfin les conseils bons ou mauvais ne peuvent être efficacement mis à exécution parce que le système gouvernemental est formé d'une suite de hiérarchies entremêlées dans lesquelles l'incompétence est reine. »[23]

Expertises et contre-expertises ne manquent pas de brouiller les cartes, ainsi que les esprits.

Puissant appareil interprétatif, amplificateurs des discours, les médias fabriquent et (re)travaillent la réalité telle qu'ils la conçoivent, selon leurs critères, maîtrisant entièrement le système d'information. Information devenue le monopole de grands groupes qui centralisent les réseaux de communication.

Hyperconsommation médiatique du quotidien qui nous plonge dans l'évènementiel, où le sensationnel sature, où le virtuel participe d'un divertissement qui s'appuie sur le pulsionnel et l'émotionnel. La mise en image du monde procède d'une mise en scène spectaculaire qui solidifie les clichés et consolide les préjugés. Ce qui apparaît dans la lucarne n'est qu'une version esthétisée qui génère un véritable mouvement de standardisation des comportements, de mise en conformité des conduites,

de calibrage des pratiques et des productions sociales et culturelles[24]. Rappelons le succès de certaines séries télévisées qui mettent en scène des experts. Des fictions qui laissent croire en l'infaillibilité d'une pratique.

Les artifices sont nombreux pour construire la réalité de l'*homo technicus* sur le modèle des fictions hollywoodiennes, à grand renfort d'effets spéciaux. Le storytelling impose sa vision du monde en fabriquant des histoires auxquelles c'est à la réalité de se conformer, conditionnant et formatant les esprits[25]. Le monde va comme le storyteller, maître du jeu d'un nouveau pouvoir, le récite, en correspondance avec les traits caractéristiques de la société. Un monde dans lequel l'expert, gardien du temple, occupe une place maîtresse[26].

Le moindre événement vaut une émission médiatique avec un plateau d'experts, habituellement les mêmes d'ailleurs[27], avec de pseudos débats. Un champ médiatique qui, comme espace de productions et d'impositions de valeurs, de prises de positions, de luttes, de tensions, de négociations, de pouvoir, de jeux et d'enjeux par rapport à des intérêts[28], est exclusif, dans le sens d'exclure de son espace y compris des pairs (qu'il ne reconnaît pas sur son territoire), potentiels concurrents sur le plan des idées et prises de positions divergentes, dissonantes. Les propos de Maurice ALLAIS, prix Nobel d'économie français, sont éloquents sur ce point : « *Les commentateurs économiques que je vois s'exprimer régulièrement à la télévision pour analyser les causes de l'actuelle crise sont fréquemment les mêmes qui y venaient auparavant pour analyser la bonne conjoncture avec une parfaite sérénité. Ils n'avaient pas annoncé l'arrivée de la crise, et ils ne proposent pour la plupart d'entre eux rien de sérieux pour en sortir. Mais on les invite encore [...] Cette attitude répétée soulève un problème concernant les grands médias en France : certains experts y sont autorisés et d'autres, interdits. Bien que je sois un expert internationalement reconnu sur les critères économiques, notamment celles de 1929 ou de 1987, ma situation présente peut donc se résumer de la manière suivante : je suis un téléspectateur. Un prix Nobel... téléspectateur. Je me retrouve face à ce qu'affirment les spécialistes régulièrement invités, quant à eux, sur les plateaux de télévision, tels que certains universitaires ou des analystes financiers qui garantissent bien comprendre ce qui se passe et savoir ce qu'il faut faire. Alors qu'en réalité ils ne comprennent rien. Leur situation rejoint celle que j'avais constaté lorsque je m'étais rendu en 1933 aux États-Unis, avec un objectif d'étudier la crise qui y sévissait, son chômage et ses sans-abri : il y régnait une incompréhension intellectuelle totale. Aujourd'hui également, ces experts se trompent dans leurs explications. Certains se trompent doublement en ignorant leur ignorance, mais d'autres, qui la connaissent et pourtant la dissimulent, trompent ainsi les Français.* »[29]

De plus, lorsqu'il s'exprime dans les médias, l'expert ne précise par ailleurs aucunement, comme la loi l'impose aux médecins à propos de médicaments, s'ils y a ou non conflit d'intérêts : défend-il également les intérêts de l'industrie, du groupe, du laboratoire qui l'emploie ?

Quelles réflexions sur le sujet ?

Quelle réflexivité sur une telle conception et organisation de la société, constamment expertisée ? Quelle épistémologie sollicitée pour une pratique qui, si elle fait appel à des aspects scientifiques, se situe en grande partie dans le champ du non-savoir, hors champ de la science ? Une pratique qui repose sur un imaginaire technique et s'inscrit dans une logique de scientificité.

Les institutions se rendent-elles compte qu'elles se délitent par leurs propres conceptions fermées ? La justice est remplie d'affaires, de procès en tout genre, qui s'étalent sur les années avec, en coulisse, lorsque ce n'est pas sur la place publique, des conflits d'experts sur fond de caricature de pratiques de spécialistes : l'affaire Freyfus, Marie Besnard, La Roncière, Dupriez, Omar Raddad, pour n'en citer que certaines. Sans compter celles qui se déroulent au sein de la Justice elle-même, comme l'affaire d'Outreau : quel degré d'expérience, donc d'expertise, pour le juge impliqué dans cette affaire ?

La justice, champ dans lequel l'expertise occupe une place de longue date, a une certaine expérience de la chose, intéressante à analyser[30] :

- « Maris Besnard demande-t-elle une contre-expertise ? Le juge refuse au motif qu'« **un savant comme le D^r Bérout ne se trompe pas** ». » (p. 90) ;

- Dans l'affaire Dupriez, l'avocat général Raphaël considère et exprime que : « **les seuls à pouvoir parler en connaissance de cause, ce sont les experts** » (Vergès : 99) ;
- Dans l'affaire Dupriez, « l'avocat général lui oppose l'avis des experts : « *Ils furent six, et tous les six se seraient trompés ? – Je crois, lui répond le D^r Logre, que dans ces sortes de choses, le nombre ne fait rien à l'affaire.* » » (p. 100) ;
- À propos des psychiatres, qui « *interviennent dans toutes les affaires criminelles. Leur rôle est d'apprécier le degré de responsabilité de l'accusé dans les actes qu'on lui reproche. S'ils n'ont pas déclaré irresponsable le « fou » au cours de l'instruction, il est illusoire d'attendre qu'ils le fassent le jour du procès, même si l'accusé donne ouvertement des signes de folie. Ils deviennent alors l'alibi scientifique de la répression.* » (p. 99) ;
- Toujours à propos des experts psychiatres, la plaidoirie de M^e Garçon, pour l'affaire Dupriez : « *Nous nous heurtons ici à l'orgueil incroyable d'hommes de science qui affirment, tranchent, imposent et disent, de surcroît, être seuls à pouvoir le faire. Leur raisonnement supporte la contradiction, mais eux ne la supportent pas. La psychologie, disent-ils, ne les regarde pas. [...] On leur dit : « Alors, vous trouvez ce garçon normal ? » Ils répondent : « Non, mais c'est un être à part. » Anormal donc ? Pas du tout ! Pour eux, vous le savez maintenant, un sujet « à part » ne constitue pas une anomalie.* » » (p. 100) ;
- À propos de l'affaire Dreyfus, et des expertises graphologiques : « *La conclusion que l'on peut tirer de ces expertises graphologiques et des conséquences qu'en a tirées le tribunal militaire est que les juges, quand leur conviction est forgée d'avance, acceptent avec enthousiasme d'être trompés et que les experts savent plaire à ceux qui les font travailler.* » (p. 103) ;
- « *Quand le rapport d'expertise contredit l'accusation, les juges ne se gênent pas pour l'ignorer comme dans l'affaire La Roncière. Mais les juges de parti pris savent aussi que les experts peuvent donner une apparence d'objectivité « scientifique » à leurs préjugés (...) Les experts peuvent servir d'alibi aux accusations les plus folles et comment certains experts complaisants se prêtent volontiers à cette tricherie.* » (p. 105) ;
- L'affaire d'Action directe « *révèle à la fois l'empressement de certains experts –y compris dans les spécialités réputées les plus fiables- à conforter l'accusation et jusqu'où peut aller cette dernière à partir de leurs conclusions : jusqu'à l'absurde. Dans l'affaire Dreyfus et Raddad, les graphologues n'examinent pas les pièces soumises à leur expertise d'un œil objectif ; ils les font parler, au mépris de leur art, dans le sens voulu par les juges.* » (p. 106).

Autant d'éléments qui mettent en exergue les réalités de l'expertise. Des réalités qui révèlent que les sociétés techniciennes refusent l'erreur, ne pouvant même la concevoir, tout simplement.

Le maître mot actuel est celui d'expertiser ! Tout est soumis à cette injonction. Or, dans le gouvernement des organisations, qu'est-ce qui garantit que la pratique n'est pas administrée sans discernement ? Quelles réflexions visant à éviter des débordements possibles ? Le sens est-il interrogé ? Pourrait-on aller jusqu'à considérer que, comme pour l'évaluation, l'expertise (le discours expert) serait une réelle imposture ?[31]

Peut-on rire aujourd'hui de la sottise suffisance des experts, imbus d'eux-mêmes ? Une arrogance qui prône la perfection et l'infaillibilité du technique, de l'instrumental. Il est vrai que, face au rationnel, qui donne l'illusion que tout est intellectuellement saisissable (notamment dans la logique économique et financière), la dimension sociale et culturelle a le désavantage d'être complexe et métissée. Soit non-quantifiable ni mesurable !

Que dire de la situation qui a concerné, en 2009, la pandémie de grippe A (H1N1), avec tant de discordance, de contre vérité dans les discours pour la vaccination ?

Devons-nous faire l'éloge d'un monde orwellien technocratique et sclérosant, au risque de rendre l'imaginaire fermé et desséché ?

François SIMONET
francoissimon@hotmail.com

Communication pour le colloque international, « *Imaginaires, Savoirs, Connaissance* »,

CNAM Maine-et-Loire, Angers, 25-27 Novembre 2010.

Actes publiés sous la direction de Georges Bertin, Nantes, éditions du CNAM Pays de Loire, 2012.

NOTES

[1] Contexte de virtualités où « si les objets échappent parfois au contrôle pratique de l'homme, ils n'échappent jamais à l'imaginaire. *Les modes de l'imaginaire suivent les modes de l'évolution technologique*, et le mode futur d'efficacité technique suscitera lui aussi un nouvel imaginaire. », Jean BAUDRILLARD, 1968, pp. 166-167.

[2] Jacques ELLUL, *La technique, ou l'enjeu du siècle*, Paris, Économica, Classique des Sciences sociales, 1990.

[3] Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, Points Essais, 1975.

[4] Jean-Michel BESSETTE, Lucie JOUVET, « Éléments pour une critique anthropologique des fondements culturels de l'expertise psycho-légale », p. 5.

[5] À ce propos, l'existence d'Apollon Phrygien est intéressante, qui lie deux aspects fondamentaux de la vie : Dieu de la médecine et de l'art divinatoire. L'art des augures, de la prophétie. Art qu'Apollon, par la flatterie, a su obtenir de Pan pour ensuite aller s'installer à l'Oracle de Delphes, avec celle qui deviendra sa prêtresse : la Pythonisse.

[6] Guy TESTAS ; Jean TESTAS, *L'Inquisition*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, septième édition mise à jour, 2001 (1er édition, 1966).

[7] Le terme est évoqué, dans la traduction française, dans l'ouvrage de Jacques de VORAGINE (1230-1298), *La légende dorée*, Paris, Seuil, collection Sagesses, traduit du latin par Téodor de Wyzewa, 1998. Ouvrage qui fait état des martyrs, saints et croyants, et de l'implantation de la chrétienté en occident.

[8] Jean-Yves TRÉPOS, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1966.

[9] Jean-Yves TRÉPOS, *La sociologie de l'expertise*, op. cit., 1966.

[10] Jean-Yves TRÉPOS, *La sociologie de l'expertise*, op. cit., p. 45. L'auteur de préciser : « On pourrait, avec Jürgen Habermas, poser le problème autrement : l'intellectuel (Heine, Zola, Sartre), expression d'un espace public autonome, est le traducteur des cultures spécifiques d'experts (expression d'autres espaces autonomes, mais au service de l'espace public imprégné par le pouvoir) auprès de larges publics et donc pourvoyeur d'outils critiques (Habermas, 1988). »

[11] Dominique WOLTON, sociologue, directeur de recherche au CNRS, « Le savant, l'expert, le politique », in Libération du 12 janvier 1995, p.7.

[12] Nous noterons la distinction de Max Weber entre : *Le savant et le politique*, Paris, Plon, Bibliothèque 10/18, traduit de l'allemand par Julien Freund, révisé par E. Fleischmann et Éric de Dampierre, préface de Raymond Aron, 1963.

[13] « Pourquoi accorder tant de place à l'outil statistique ? Parce qu'il est, en son état actuel, le résultat d'une histoire qui associe étroitement l'instrument de connaissance et l'instrument de gouvernement. On sait, depuis les travaux d'Alain Desrosières, que la statistique, science « indiscutable » du XXe siècle, est le fruit de la rencontre tardive de deux courants [...] ce sont là trois opérations pour lesquelles l'expertise peut, au XXe siècle, offrir aux politiques ou outil puissant, la statistique. Cela ne veut pas dire que tous les experts utilisateurs de statistiques sont des statisticiens : ce n'est pas comme langage de vérité que la statistique fonctionne le plus souvent dans l'expertise actuelle, mais comme machinerie objectivée. » Jean-Yves Trépos, *La sociologie de l'expertise*, op. cit., pp. 85-87.

[14] Denis GUEDJ, *Le mètre du monde*, Paris, Seuil, Points, 2000.

[15] Bernard CHARBONNEAU, *L'état*, Paris, Économica, Classiques des Sciences sociales, 1987, p. 352.

[16] « Actuellement je reconnais qu'il existe, de plus en plus nombreux, des technocrates, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui prétendent diriger la nation en fonction de leur compétence technique. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une direction immédiate [...] Mais l'évolution s'est effectuée dans le sens suivant : ces technocrates ont pris conscience que plus rien ne peut se faire sans eux. Ils dictent intégralement les décisions à prendre aux politiques et aux administratifs. Ces techniciens se sont multipliés incroyablement du fait de la multiplication même des techniques de tous ordres. [...] il apparaît que toute la vie de la société est liée à ce développement technique, dès lors le technicien est le personnage clé de tout. Mais dans la mesure de la prise de conscience, ces techniciens parlent dorénavant non plus en techniciens qui en présence d'un problème donné apportent les réponses techniques, mais en technocrates qui affirment : Voilà la solution, il n'y en a pas d'autre, il faut l'appliquer. » Issus de Polytechnique, de l'E.N.A., de Centrale, des Mines, de H.E.C., des Arts et Métiers, etc., ces technocrates ne constituent pas cependant une technocratie au sens propre. (...) Ils constituent la nouvelle classe dirigeante et nous vivons en réalité dans un régime aristocratique : ils sont les Aristoi, les Meilleurs. [...] Actuellement, les Aristoi sont ceux qui ont la plus grande compétence technique, qui sont les plus aptes à multiplier applications et effets de ces techniques. [...] C'est pour eux (nos aristocrates) que la fameuse formule selon laquelle le Savoir c'est le Pouvoir est exacte. [...] Celui qui n'a pas ce savoir technique n'a aucun pouvoir. [...] Les aristocrates ne peuvent jamais être tenus pour responsables. Qui les jugerait ? [...] C'est en effet une des caractéristiques de l'aristocratie : l'aristocratie est au-dessus des lois. Le technocrate aussi. (Ellul écrit à ce sujet que « la technique est toujours irréprochable »). [...] Les technocrates se caractérisent aussi comme aristocrates par le fait qu'ils ont des pratiques exclusives. [...] leur capacité technique s'applique partout et leur permet d'exercer la totalité des pouvoirs. Ils se situent tous au point crucial de chaque organisme de gestion et de décision. C'est d'eux, et d'eux seuls, que dépendent les armements, l'exploration de l'espace, la multiplicité des remèdes, la communication et les informations, le néo-

- usinage, la R.C.B., la rationalisation administrative : tout ce qui est Pouvoir dépend d'eux... » Jacques ELLUL, *Le bluff technologique*, Paris, Hachette littératures, Pluriel sociologie, 1988, pp. 71-76.
- [17] Vincent de Gaulejac, *La société malade de la gestion ; idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement moral*, Paris, Seuil, Économie humaine, 2005.
- [18] *Courrier Cadres* n°22, septembre 2008, en couverture.
- [19] *Le Figaro Magazine*, n° 19968, samedi 11 octobre 2008.
- [20] *Marianne*, n°652 du 17 au 23 octobre 2009, article de Cécile Tran-Tien et Juliette Cottin, p. 60.
- [21] *Marianne*, n°679 revue hebdomadaire du 24 au 29 avril 2010. Article de Jean-Claude Jaillette, avec Clothilde Cadu, Hervé Nathan, pp. 52-56, dont le titre fait aussi la couverture du numéro.
- [22] Publicité vue mardi 02/11/2010, sur France 2, à propos d'une marque de dentifrice.
- [23] Laurence J. PETER ; Raymond HULL, *Le principe de Peter, ou pourquoi tout va mal*, traduit de l'américain par France-Marie Watkins, illustrations de Ronald Searle, Paris, Stock, Livre de poche, 1970, p. 62.
- [24] François SIMONET, « L'évaluation : objet de standardisation des pratiques sociales », *Cités*, « L'idéologie de l'évaluation ; la grande imposture », n°37, mars 2009, pp. 91-100.
- [25] Christian SALMON, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris, La Découverte, 2007.
- [26] Jacques ELLUL, *Le bluff technologique*, op. cit., pp. 349-362.
- [27] Pierre BOURDIEU, *Sur la télévision*, suivi de *L'emprise du journalisme*, Raisons d'Agir Éditions, Paris, 1996.
- [28] « Tous les gens qui sont engagés dans un champ ont en commun un certain nombre d'intérêts fondamentaux, à savoir tout ce qui est lié à l'existence même du champ : de là une complicité objective qui est sous-jacente à tous les antagonismes. On oublie que la lutte présuppose un accord entre les antagonistes sur ce qui mérite qu'on lutte et qui est refoulé dans le cela-va-de-soi, laissé à l'état de doxa, c'est-à-dire tout ce qui fait le champ lui-même, le jeu, les enjeux tous les présupposés qu'on accepte tacitement, sans même le savoir, par le fait de jouer, d'entrer dans le jeu. » (p. 115) Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 2002, p. 115. L'auteur de préciser que le champ « est un espace de jeu, un champ de relations objectives entre des individus ou des institutions en compétition pour un enjeu identique. [...] Dans un champ, et c'est la loi générale des champs, les détenteurs de la position dominante, ceux qui ont le plus de capital spécifique, s'opposent sous une foule de rapports aux nouveaux entrants (j'emploie à dessein cette métaphore empruntée à l'économie), nouveaux venus, tard venus, parvenus qui ne possèdent pas beaucoup de capital spécifiques. Les anciens ont des *stratégies de conservation* ayant pour objectif de tirer profit d'un capital progressivement accumulé. Les nouveaux entrants ont des *stratégies de subversion* orientées vers une accumulation de capital spécifique qui suppose un renversement plus ou moins radical de la table des valeurs, une redéfinition plus ou moins révolutionnaire des principes de production et d'appréciation des produits et, du même coup, une dévaluation du capital détenu par les dominants. » pp. 197-198.
- [29] *Marianne* n°659, revue hebdomadaire du 5-11 décembre 2009, p.84.
- [30] Jacques VERGÈS, *Les erreurs judiciaires*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 2002.
- [31] Jacques-Alain MILLER & Jean-Claude MILNER, *Voulez-vous être évalué ? Entretiens sur une machine d'imposture*, Paris, Grasset, collection « Figures », 2004.